

LEGISLATURE 2006 - 2011

PROCES-VERBAL no 18

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 11 février 2009 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Patrice Wenger

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2008
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation de deux nouveaux conseillers en remplacement de Mme Gabriela Krekic (UDC) et de Mme Marie-Claude Meylan (SOC)
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
5. Préavis municipaux
 - 5.1. Préavis municipal N° 01/2009 relatif à la demande de crédit pour le remplacement de la cuisine de l'abri PC Béranges 111
6. Rapports
 - 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2008 relatif à l'aménagement zone 30 km/h du secteur 2
 - 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 24/2008 relatif à la demande de crédit d'étude pour la réfection et le réaménagement de la rte de St-Maurice
7. Communications municipales
 - 7.1. Communication municipale No 01/2009 relative aux nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2008
 - 7.2. Communication municipale No 02/2009 relative à l'état des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2008
 - 7.3. Communication municipale No 03/2009 relative à la sécurité dans les bâtiments scolaires
8. Propositions individuelles et divers

Appel

68 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : François Bercher – Michel Bonvoisin – Nomah Bredou – Willy Bühlmann – Antoinette De Gautard–Rayroud – Daniel Dufaux – Brigitte Fahrni-Chiusano – Gérald Gay – Alain Grangier – Daniel Krähenbühl – Nicolas Mattenberger – Paula–Jay Matthey – Kurt Sager – Anna Tobler – Cédric Urech

Absent(e)s : Yves Belet – Jean Tharin

M. le Président ouvre cette 18^{ème} séance de la législature en remerciant chacun de sa présence. Il souhaite la bienvenue à la presse, qu'il remercie d'avance de rapporter nos débats, ainsi qu'à notre chargé de sécurité.

Ordre du jour

M. le Président indique qu'il y a lieu d'ajouter un point 6.3 à l'ordre du jour – Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 23/2008 relatif à la réponse de la Municipalité aux motions concernant la grille salariale.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autre commentaire, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2008

M. R. Urech, à la page 205, remarque que Montreux n'avait pas une amicale, mais une *caisse de secours* pour les pompiers de Montreux et environs, comme à Vevey.

M. J.-Y. Schmidhauser demande s'il serait possible de faire figurer au procès-verbal la lettre de la Migros dont M. le Municipal F. Grognoz a donné lecture lors de la dernière séance.

M. F. Grognoz, municipal, relève qu'il n'a pas lu cette lettre dans son intégralité, mais seulement quelques extraits. Il verra avec la Municipalité si elle envisage de joindre ce document à un prochain procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2008 est adopté à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions)**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président remercie particulièrement celles et ceux qui ont participé au dépouillement des votations dimanche dernier. A force de se rencontrer régulièrement le dimanche, les scrutateurs devraient peut-être songer à fonder une amicale ! Un tout grand merci aussi à la Municipalité pour la collation qui fut très appréciée.

3. Assermentation de deux nouveaux conseillers en remplacement de Mme Gabriela Krekic (UDC) et de Mme Marie-Claude Meylan (SOC)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Kevin Grangier**, né le 19 janvier 1985 et domicilié à l'avenue des Alpes 95
- **Mme Geneviève Pasche**, née le 16 avril 1948 et domiciliée à la route de Blonay 57

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Néant.

5. Préavis municipaux

5.1. Préavis municipal N° 01/2009 relatif à la demande de crédit pour le remplacement de la cuisine de l'abri PC Béranges 111

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Christiane Rithener
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Sylvie Conod – Michel Culand
	LIBERAL	Suzette Junker – Roger Urech
	RADICAL	Bernard Gavin – Alain Pakula
	PDC/Ind.	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	R C A L	Pierre Huber

6. Rapports

6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2008 relatif à l'aménagement zone 30 km/h du secteur 2

Rapporteur : M. Aloïs Raemy

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (une dizaine d'avis contraires et trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal No 22/2008 et ses annexes,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- a) d'adopter le projet d'aménagement zone 30 km/h du secteur 2 (périmètre Grand-Rue/gare et avenue du Clos-d'Aubonne/rue des Terreaux) et la modification des carrefours sis avenue Edouard-Müller/avenue du Clos d'Aubonne et avenue de Traménaz/rue des Terreaux;
- b) d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 166'000.-- à prélever par le débit du compte No 9141.036.00 « Aménagements zones 30 »;
- c) d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 166'000.-- par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 9'907'200.--;
- d) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante;
- e) d'approuver la réponse à la motion de M. José Espinosa.

6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 24/2008 relatif à la demande de crédit d'étude pour la réfection et le réaménagement de la rte de St-Maurice

Rapporteur : M. Jacques Vallotton

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis No 24/2008 du 3 décembre 2008
- vu le rapport de la Commission chargée d'examiner ce préavis
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- 1. d'octroyer un crédit de Fr. 102'200.-- destiné au financement de l'étude des travaux de réfection et de réaménagement de la route de St-Maurice RC 780a;
- 2. d'octroyer un crédit de Fr. 50'300.-- destiné à l'assainissement du collecteur EC & EU de l'avenue des Baumes et de la route de St-Maurice;
- 3. de prélever ces sommes, respectivement Fr. 102'200.-- et Fr. 50'300.--, par le débit du compte No 9170.039.00 « Etude-réfection Route de St-Maurice ». Les montants de cette étude seront intégrés dans le préavis municipal concernant la demande du crédit de construction.

6.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 23/2008 relatif à la réponse de la Municipalité aux motions concernant la grille salariale

Rapporteur : M. Richard Sendra

M. R. Sendra souhaite que la grille salariale présentée lors de la séance de la commission soit remise à chaque conseiller avec le prochain courrier, pour que le rapport soit complet, puisque c'est sur cette base que la commission a travaillé et s'est déterminée.

La parole n'étant plus demandée, **la conclusion du préavis municipal est adoptée à une large majorité (un avis contraire et sept abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal n° 23/2008
- En réponse aux motions des groupes socialiste et radical relatives à la grille salariale des employés communaux
- Oui le rapport de la commission chargée de l'examen de ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- De prendre acte de la réponse de la Municipalité aux motions des groupes socialiste et radical relatives à la grille salariale des employés communaux et de les considérer comme réglées.

7. Communications municipales

- 7.1. Communication municipale No 01/2009 relative aux nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2008
- 7.2. Communication municipale No 02/2009 relative à l'état des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2008
- 7.3. Communication municipale No 03/2009 relative à la sécurité dans les bâtiments scolaires

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme le Syndic indique que la nouvelle grille salariale sera jointe au procès-verbal de la présente séance ou alors au prochain envoi au Conseil. En ce qui concerne les vœux de la commission, la Municipalité donnera volontiers les informations concernant le premier échelon de la grille salariale (A 0) et le salaire mensuel effectif le plus bas des traitements communaux. Mais, par souci de cohérence, elle le fera plutôt au travers du rapport de gestion que du projet de budget. Concernant le vœu no 2, la Municipalité s'engage à favoriser une formation en cours d'emploi si celle-ci était sollicitée par l'un ou l'autre de ses collaborateurs non qualifiés. Mais la Municipalité a le souci de pouvoir continuer à proposer des postes ne nécessitant pas de formation professionnelle de type CFC, puisqu'une telle population non qualifiée existe et doit pouvoir, elle aussi, accéder à l'emploi. C'est avec satisfaction que la Municipalité constate que le système de rémunération est aujourd'hui largement accepté par le Conseil. Elle continuera donc à mener une politique de rétribution de son personnel financièrement réaliste mais qui maintienne l'attrait de la Commune sur le marché du travail régional.

Ces prochains jours paraîtra dans la presse une mise à l'enquête publique pour des transformations dans une propriété appartenant à l'entreprise Nestlé. Il s'agit de la « Vilarose », située à Entre-deux-Villes, sur le territoire veveysan. C'est dans cet immeuble que s'ouvrira, en fin d'année, une garderie gérée par la Fondation des structures de l'enfance de La Tour-de-Peilz. Grâce à la mise en réseau de nos lieux d'accueils tant veveysans que boélands, cette garderie sera ouverte à toute la région REVE. Elle offrira 49 places supplémentaires, soit 15 bébés, 14 trotteurs et 20 moyens. D'ici la fin 2009, le réseau REVE disposera de près de 600 places en accueil collectif (nurséries, garderies et unités d'accueil pour écoliers), auxquelles s'ajoutent quelques 200 places en accueil familial. Le groupe Nestlé est donc la première entreprise à adhérer à notre réseau, en nous offrant en plus des locaux dans le but d'étendre notre offre. D'autres projets verront le jour ces prochains mois, mais cette fois du côté de Vevey.

Le Conseil avait accepté de porter au budget 2008 un montant de fr. 40'000.— destiné à la réalisation d'un DVD de présentation de la commune. Le projet touche à sa fin et se matérialise. La Municipalité a donc le plaisir de convier chacun à une petite séance cinéma, qui se tiendra à l'aula du collège Courbet à l'issue de la séance du 18 mars, pour découvrir en primeur le contenu de ce DVD et en particulier le film « A la rencontre de La Tour-de-Peilz ». Comme toute « première » qui se respecte, un apéritif suivra cette projection.

M. R. Piguet, municipal, revient sur les problèmes de l'horloge du Temple. Une horloge, c'est comme un être humain, c'est une belle mécanique mais un grand coup de froid suffit à la gripper. Il s'est avéré que la course du balancier est à l'origine de l'important dérèglement de l'heure. Une réparation a été faite le 11 décembre dernier et l'horloge est à l'heure depuis ce jour-là. Il est à relever qu'un décalage d'environ une minute est quelque chose de tout à fait tolérable. La Municipalité rappelle également que l'horloge de l'église n'est pas la référence officielle pour La Tour-de-Peilz.

En ce qui concerne l'installation souhaitée d'un parc à vélos au sud de la gare, il s'avère que les CFF accumulent les retards dans le projet de rénovation de la gare et que rien n'est prévu avant 2010. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de mettre en place ces prochains jours un parc à vélos à l'entrée du square, sur la partie communale. Les travaux ont été commandés et ce parc sera disponible d'ici fin février.

M. L. Kaufmann, municipal, revient sur les vœux de la commission chargée d'étudier le préavis 22/2008. En ce qui concerne un meilleur aménagement de la jonction Ed.-Müller – Anciens-Fossés, il relève qu'aucun accident n'a été constaté à cet endroit ces trois dernières années, selon les statistiques de Police Riviera. De plus, depuis l'arrivée de la ligne 7, le bus qui passe par ce carrefour éprouve déjà quelques difficultés à cet endroit. Des aménagements supplémentaires à ce carrefour semblent donc assez malvenus. Il n'est donc pas prévu pour l'instant de mieux aménager ce carrefour, puisque celui-ci ne présente pas de véritable dangerosité. Pour ce qui est de l'abaissement des panneaux à l'entrée de la zone 30, ceci sera fait sans problèmes. Quant au passage pour piétons à la jonction Traménaz-Terreaux, il est problématique de vouloir maintenir ce passage qui, lors de l'inventaire fait avec les services cantonaux, paraissait être le plus dangereux. Dans un premier temps, il sera donc supprimé, mais une attention particulière sera portée à cet endroit, par rapport au changement ou non d'habitudes des piétons. La Municipalité avisera le cas échéant.

La parole n'est plus demandée.

8. Propositions individuelles et divers

Mme M. Adank remarque que l'on entend chaque jour parler de crise, de pertes, de récession, de dépression, voire de chômage. La Municipalité peut-elle nous dire si les effets de la crise sont déjà perceptibles dans notre commune et si des entreprises de La Tour-de-Peilz ont déjà constaté un ralentissement de leurs activités ? Le cas échéant, pourrait-elle envisager de prendre des mesures en anticipant p.ex. certains travaux prévus à moyen terme pour garantir ainsi le maintien de postes de travail ?

Les médias font aussi régulièrement état des difficultés de nombreuses caisses de pensions qui ont subi des pertes importantes. Elles se trouvent de ce fait en sous-couverture, ce qui nécessite pour certaines des mesures d'assainissement qui peuvent impliquer l'employeur. Qu'en est-il de la caisse de pensions de nos employés communaux ?

M. F. Grognez indique que, pour l'instant, la Commune n'a pas été saisie de demandes particulières. Il faut peut-être encore attendre quelques temps. La Municipalité va toutefois contacter quelques entreprises pour savoir si elles connaissent des difficultés. Elle essaiera de répondre au mieux, mais cela risque d'être assez difficile dans la mesure où nous n'avons pas tellement de renseignements au niveau communal. Il faudrait plutôt poser ce genre de questions au Canton, notamment en ce qui concerne les statistiques du chômage ou les recettes d'impôts.

M. J.-Y. Schmidhauser souhaite revenir sur la communication municipale 02/2009 relative aux motions en suspens. Celle-ci est parfaitement conforme à l'art. 96 du règlement du Conseil, qui précise que la Municipalité informe le Conseil, par voie de communication, de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens au 31 décembre de chaque année. L'art. 93, al. 1, stipule lui que la réponse de la Municipalité à une motion ou un postulat doit intervenir dans un délai d'une année dès sa prise en considération. Le règlement prévoit la possibilité pour la Municipalité de solliciter un délai supplémentaire de douze mois, moyennant trois conditions : tout d'abord une demande (i) motivée, (ii) faite en temps utile et (iii) acceptée par le Conseil.

Selon les renseignements qu'il a pu obtenir de la part de communes voisines, il semblerait que les demandes de délais supplémentaires se font habituellement chez nos voisins sous la forme d'un préavis, étant précisé que la décision finale sur l'octroi d'un éventuel délai est de la compétence du Conseil. Or, il n'a pas souvenir d'avoir voté un tel objet, ni d'avoir vu un tel préavis à La Tour-de-Peilz depuis qu'il siège au Conseil communal. Cela pourrait être le signe que la Municipalité fait toujours diligence dans le traitement des motions en suspens. Mais, à lire le contenu de la communication municipale, cela semble être plutôt le signe que l'art. 93, al. 2, n'est en réalité pas appliqué. La lecture de cette communication démontre qu'un certain nombre de motions sont en suspens depuis plus de douze mois. Certaines sont même très anciennes.

S'agissant plus particulièrement de la motion Kohler, la Municipalité tente une explication en renvoyant le Conseil à l'abandon du projet des Terreaux. Mais ce projet n'avait aucunement trait à la construction d'une salle de sport, mais uniquement de logements et de locaux parascolaires sur une petite partie du périmètre. On peut penser qu'il s'agit d'une motion très ancienne prise en considération à une époque où l'art. 93, al. 1, n'existait peut-être pas encore. Mais, à son avis, cet article doit s'appliquer à toutes les motions en suspens. Il en va du respect de la volonté démocratique. Le problème posé par la motion Kohler mérite un débat, qui est d'ailleurs parfaitement d'actualité puisqu'il pose la question de savoir si notre ville dispose de suffisamment de zones d'utilité publique pour assumer son développement et assurer ses besoins futurs en locaux de tout genre, vu l'augmentation inexorable de sa population. A voir l'absence de réponse de la Municipalité à cette motion, il semblerait que tel ne soit pas le cas ! Cette question est d'autant plus d'actualité au moment où une commission de notre Conseil se penche sur le préavis « En Vassin ».

La question se pose aussi pour la motion d'un dénommé Pierre-Yves Schmidhauser (certainement un membre de sa famille, mais qu'il ne connaît pas !). Cette motion n'a pas été renvoyée à la Municipalité puisqu'il s'agissait d'une motion sous forme de règlement immédiatement exécutoire. La Municipalité avait annoncé le 6 février 2008, soit il y a plus d'une année, son intention de proposer un contre-projet. Or, le délai d'une année prévu par le règlement est aujourd'hui échu, sans qu'il ait été prolongé par une décision du Conseil ou qu'un contre-projet ait été présenté. Dès lors, et en vertu de l'application de l'art. 93, al. 1, le règlement que le Conseil a pris en considération, et qui était immédiatement exécutoire, doit entrer en vigueur. Il demande donc formellement à la Municipalité de faire sans tarder les démarches visant à son approbation par les autorités cantonales compétentes. Cet exemple montre bien l'importance de respecter les règles prévues par le règlement. De toute manière, indépendamment des questions techniques d'interprétation du règlement, il en va du respect de nos institutions démocratiques de solliciter des prolongations de délai par le biais d'un débat au Conseil.

Mme le Syndic reconnaît que la Municipalité n'a pas fait attention au délai concernant les points 4 et 5. Mais elle s'est occupée de ces dossiers. Lors de la prochaine séance du 18 mars, elle déposera le préavis concernant la motion de M. J.-Y. Schmidhauser ainsi que la réponse au postulat de Mme N. Freers Signer. Elle espère donc que le Conseil acceptera de lui accorder ce petit mois supplémentaire puisque ces documents parviendront aux conseillers sans doute début mars. Nous serons donc presque dans les délais.

Mme S. Conod se dit ravie d'apprendre, au sujet des zones 30, que des études concernant d'autres zones (Béranges, ...) sont prévues ultérieurement. Elle suggère à la Municipalité d'ajouter le chemin du Vallon à cette liste. Elle a eu en effet des discussions avec plusieurs habitants de ce quartier qui ont beaucoup de craintes pour leurs enfants. Il serait utile que la Municipalité envisage de créer également une zone 30 à cet endroit.

M. L. Kaufmann répond que le chemin du Vallon fait partie des différentes zones supplémentaires qui sont envisagées et dont l'entrée en zone provisoire est prévue pour 2010.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

P. Wenger

C. Dind